

Parlement	Développement plénum 22 juin 2022 Pauline Christ Hostettler	
Motion N°1407	Pour un véritable plan d'action en faveur de la jeunesse	

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Chères et Chers collègues,

La pandémie a particulièrement impacté la santé mentale des enfants et des jeunes. Selon plusieurs études - dont certaines publiées tout récemment - , **entre 14 et 24 ans, 1 jeune sur 3 en Suisse présente des symptômes dépressifs graves**. On ne parle pas ici juste de coup de blues passager... on parle de dépressions, de décrochages scolaires, d'addictions ou encore d'idées suicidaires.

L'Observatoire suisse de la santé a fait le constat qu'entre 2017 et 2021, la proportion de personnes touchées par une grande détresse psychologique a plus que doublé. Les hospitalisations d'enfants et d'adolescents dans les cliniques psychiatriques sont en augmentation.

Les effets de la crise pourraient être **ressentis pendant de nombreuses années** sur la santé mentale des enfants et des jeunes. Les mesures de restriction ont été dures à vivre pour les plus jeunes - privés d'activités sociales, culturelles ou sportives. **Je tiens à préciser ici que je ne mets pas en cause les mesures qui ont été prises pour lutter contre le coronavirus.**

Ajoutez à deux ans de pandémie, les craintes liées aux changements climatiques et la guerre en Ukraine... les professionnels sont très clairs: certaines situations pourraient devenir de véritables bombes à retardement.

La pandémie a également accentué la **fracture sociale**: ce constat est particulièrement frappant dans certains groupes défavorisés, comme les familles à bas revenus ou les personnes touchées par des maladies préexistantes. Tout le tissu familial est touché lors qu'un enfant ou un jeune développe des problèmes de santé mentale.

Alors non, le tableau n'est pas tout noir... heureusement! La majorité des enfants et des jeunes vont bien...

La période de pandémie a surtout été un **révélateur de problématiques sous-jacentes**... elle a souvent accentué des fragilités qui étaient déjà là.

Peut-être que cette période compliquée a également provoqué une **prise de conscience**. Les professionnels de l'encadrement que j'ai contacté parlent toutes et tous de **libération de la parole**.

Du côté de l'association romande ciao.ch par exemple, en une année, il y a eu 780 mille visites supplémentaires sur leur site Internet... ce qui représente une augmentation de 58%. Et 1/4 d'augmentation de fréquentation sur le forum. Plus inquiétant encore: le nombre de sollicitations concernant des idées suicidaires a doublé entre 2020 et 2021.

Voilà pour quelques chiffres... **des chiffres qui ont aussi des conséquences sur la prise en charge**, qu'elle soit sociale ou médicale. Dans certains cantons, il faut attendre 5 mois avant de trouver un ou une professionnel.le qui puisse s'occuper d'un jeune en difficulté. Des délais qui sont aussi très longs dans notre canton.

Ma motion demande la mise sur pied d'un plan d'actions et de mesures destinées à soutenir les jeunes et les enfants. Ce plan doit être inscrit dans **le moyen et le long terme** pour garantir un meilleur suivi de la jeunesse jurassienne. Un plan d'actions ne veut pas dire que tout doit être réalisé tout de suite... les mesures doivent être priorisées, tout en renforçant les contacts avec des cantons à l'avant-garde dans ce domaine, afin de s'en inspirer.

Par exemple, le **canton de Vaud**... qui a pris des mesures urgentes en 2021: il a mis sur pied un plan d'actions contenant 15 mesures allant du renforcement des structures en place à des interventions dans les écoles, l'amélioration de la prise en charge et de la prévention, davantage de soutien aux associations, de l'appui scolaire supplémentaire, l'intensification de la prévention des risques suicidaires, *la prévention du stress ou de l'usage trop fréquent des écrans par exemple*.

Vaud a également renforcé les structures de prise en charge médicale et d'urgence.

A titre indicatif, Vaud a investi 5 millions de francs l'année passée pour ces mesures d'urgence puis a proposé en avril de cette année un nouveau crédit de 11 millions pour consolider les mesures.

Je suis parfaitement consciente que nous n'avons pas les mêmes moyens que le canton de Vaud mais je suis persuadée que des actions peuvent être mises en place et - les mesures existantes renforcées - à des coûts plus modestes. Peut-être aussi qu'il est possible, pour une cause aussi universelle, de trouver des moyens financiers du côté de fondations, par exemple.

Aujourd'hui, nous devons donner **un signal fort pour notre jeunesse**. Les montants pourront être discutés dans le cadre du budget, par exemple, mais le Parlement doit exprimer son avis sur cet enjeu de société qui touche la jeunesse et les familles.

Le Gouvernement a d'ailleurs confirmé sa préoccupation de porter une attention particulière à la jeunesse dans ses réponses à deux interventions précédentes. Je salue également le fait que le Gouvernement propose d'accepter ma motion.

Toutefois, je ne peux pas accepter son classement. J'ai quelques doutes sur le renforcement rapide et réel - sur le terrain - des actions menées... suite à ces deux années de pandémie qui ont provoqué une dégradation de la situation. **Je ne dis pas que rien n'a été mis en place dans le Jura.** Mais les actions qui ont été communiquées restent très généralistes et ne sont pas forcément axées sur l'aspect de la santé mentale. Des prestations existent oui, mais ne sont pas toujours accessibles par manque de connaissance du réseau. Elles ne sont pas non plus toujours disponibles en raison des délais de prise en charge.

L'essentiel des mesures qui ont été proposées jusqu'à maintenant sont basées sur les démarches des jeunes eux-mêmes... qui ne vont pas forcément spontanément demander de l'aide. Un travail en terme d'information et de communication « **pour aller les chercher** » et leur proposer cette aide serait adéquat. Pour cela, on

pourrait utiliser le milieu associatif, sportif ou culturel... des milieux qui peuvent être des facteurs protecteurs,...

Ou agir davantage via les écoles....

Ou encore renforcer les espaces de socialisation, comme les Espaces Jeunes. J'ai d'ailleurs vu une petite vidéo publiée en ce début de semaine via les réseaux sociaux qui met en avant les prestations offertes par les Espaces Jeunes.

Chères et chers collègues, aujourd'hui, nous avons l'occasion de donner un vrai signal. Je vous invite donc à soutenir ma motion et à refuser son classement. Je vous rappelle les avertissements répétés des milieux spécialisés et des professionnels... qui sont inquiets.

Les effets de la pandémie se feront sentir à long terme. Ils engendreront des dégâts humains conséquents et implicitement des coûts en matière de santé publique.

Il est urgent d'éviter que des situations fragiles n'empirent. Les actions et les mesures doivent être mises en place rapidement.

L'Etat a la responsabilité de veiller sur ses enfants et ses jeunes et nous pouvons, aujourd'hui, donner ce signal. N'oublions pas que les problèmes de santé mentale ont des conséquences non seulement sur l'enfant ou le jeune qui est touché mais également sur ses frères et soeurs, ses parents, voire sur la famille élargie.

Je vous remercie pour votre attention.